Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 22 (1934)

Heft: 426

Artikel: Le Congrès des femmes ukrainiennes

Autor: Dzerowycz, Maria

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-261519

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

neur pour son pays, bien que celui-ci n'eût point encore fermé ses maisons!...

Le Comité, estimant à juste titre qu'il manquerait à son devoir s'il ne tirait des conclusions directes de la documentation qu'il possède, a émis la résolution suivante:

1. Le Comité de la traite des femmes et des enfants, après avoir étudié avec attention le rapport préparé par le Secrétariat sur l'abolition des maisons de tolérance, constate avec une grande satisfaction que, depuis le début des activités de ce Comité, des progrès considérables ont été réalisés par de nombreux pays du monde entier, qui ont abandonné dans certaines villes ou sur l'ensemble de leur territoire le système des maisons de tolérance. Celles-ci sont, d'après les informations recueillies par le Comité, l'un des principaux stimulants de la traite des femmes. Il est démontré que, partout où elles ont été fermées, il n'ent est résulté aucune augmentation dans la fréquence des maladies vénériennes et que l'ordre et la moralité publics n'ont en rien souffert de cette suppression. Le Comité tient à attirer l'attention des Gouvernements sur le fait que les autorités qui ont fermé les maisons de tolérance, et ont aussi aboli le système de la réglementation applicable aux prostituées, sont unanimes à déclarer que le problème de la prostitution peut être traité d'une manière plus efficace lorsque les maisons de tolérance sont supprimées, et enfin que, dans ces pays, on ne désire pas le retour à l'ancien système.

2. Le Comité de la traite des femmes et des enfants, convaincu par les résultats de l'enquête du Secrétariat de la Société des Nations qu'on ne peut plus désormais invoquer en faveur du système des maisons de tolérance les arguments qui semblaient le justifier autrefois, prie le Conseil d'inviter les Gouvernements à obtenir l'abolition du système des maisons de tolérance, partout où elle a été réalisée, et à étudier l'opportunité qu'il y aurait à abandonner ce régime dans les pays où les maisons de tolérance subsistent encore.

3. Le Comité de la traite des femmes et des enfants constate que certains pays et certaines villes qui ont abandonné le système des maisons de tolérance ont conservé l'inscription et l'examen médical obligatoires des prostituées professionnelles. Comme le nombre de ces dernières ne constitue dans tous les pays qu'une petite fraction du nombre total des prostituées, le maintien du système de l'inscription semble inutile au point de vue de l'hygiène publique, du moment que des mesures appropriées sont prises en vue du traitement général des maladies vénériennes. En raison des graves objections que soulève le système de la réglementation pour des motifs moraux et autres, le Comité espère vivement que les autorités qui conservent encore un système d'inscription obligatoire et d'examen médical périodique des prostituées abandonneront cette pratique, compte tenu de l'expérience médicale la plus récente.

4. Le Comité de la traite des femmes et des enfants signale que, si importants que puissent être les effets de la suppression générale des maisons de tolérance quant à la réduction de la traite des femmes, cette mesure, prise isolément, ne peut, à son avis, faire disparaître les dangers pour la santé et la morale qui résultent du vice commercialisé, et que cette mesure doit être complétée par l'éducation de l'opinion publique quant à l'utilité sociale de la législation proposée, par l'éducation des individus quant à leur responsabilité d'ordre social et moral, et par d'autres mesures telles que l'organisation du traitement gratuit des maladies vénériennes, accessible à tous les membres de la communauté, ainsi qu'une propagande destinée à éclairer l'opinion publique sur les dangers des maladies vénériennes. Parallèlement à ces mesures, il est indispensable, pour supprimer la traite des femmes, que des dispositions répressives soient suffisantes pour prohiber les maisons de prostitution de toute sorte, et pour punir les tenanciers des maisons de prostitution, les souteneurs et les proxénètes, et que des mesures appropriées soient prises en vue de sauvegarder l'ordre public dans les rues.

5. Le Comité de la traite des femmes et des enfants tient à déclarer que, lorsque des mesures sont prises en vue de fermer les maisons de tolérance ou d'abandonner le système de la réglementation, il importe de prendre des dispositions pour le relèvement des femmes qui étaient soumises à ce régime en tenant compte des circonstances de chaque cas. Il conviendrait notamment d'instituer, au moyen d'un examen psychologique et médical, l'assistance appropriée aux femmes reconnues faibles d'esprit ou anormales.

Le Comité tient à souligner la valeur de toutes les mesures préventives d'éducation et d'assistance sociale s'appliquant à l'un et à l'autre sexe, et qui sont de nature à diminuer la prostitution.

Lorsque cette résolution fut adoptée à l'unanimité, les délégués ne craignirent pas de déclarer qu'elle ferait époque dans les annales du Comité et que celui-ci était arrivée en quelque sorte à un moment historique de son existence. Les champions de l'abolition ne sont certes pas au bout de leurs peines, mais c'est avec un nouveau courage qu'après cette session si satisfaisante, ils pourront reprendre la lutte pour le triomphe de leur idéal moral.

Andrée Kurz.

Présidente de la Fédération internationale des Amies de la Jeune Fille.

---

destinées à préserver l'homme de la misère et de la maladie.

. . . . . .

Il est bien certain que l'eugénique, par ses buts, apparaît comme destinée à transformer les notions que l'on avait jusqu'ici à cet égard. Le plus souvent la maternité est, dans les milieux pauvres et prolifiques, imposée à la femme par un mari sans égards ni scrupules, ivre parfois ... qui ne se soucie guère des conséquences de ses actes ... on sait bien que l'aide viendra au moment voulu... et, en attendant, c'est la femme qui porte l'enfant, qui le met au monde, et qui, de toutes manières, subit les conséquences de la sensualité sans contrôle de son mari. Or, entre l'avortement autorisé, généralisé, et tragique dans ses conséquences morales et physiques, et l'étroitesse dogmatique, il y a place pour un juste milieu. Ceci suppose, évidemment, des médecins honnêtes et scrupuleux, et l'étude de chaque cas en particulier; mais, comme femme, j'ai toujours considéré comme injustes et inadmissibles ces maternités successives imposées à des malheureuses déjà épuisées par des hommes sans égards. Et, quand on constate ce que sont les êtres nés de tels individus, on ne peut que s'étonner qu'on ait tardé autant avant d'envisager, comme on le fait actuellement, cette protection efficace et officielle de la race, telle que l'indique le Dr Revilliod.

L. H. P.

Les consultations de nourrissons en Suisse

(Suite et fin) [1]

Infirmière visiteuse.

Le champ d'activité d'une infirmière visiteuse est très étendu et on demande beaucoup d'elle. Elle est directrice ou adjointe dans tous les dispensaires et dirige des cours de puériculture. Dans les villes, elle devient la collaboratrice des offices tutélaires et exerce la surveillance sur les enfants placés. Sa tâche principale est pourtant constituée par les visites à domicile où elle instruit les mères sur les soins au bébé et son alimentation, et l'encourage à fréquenter les consultations.

On ne saurait prendre trop de précautions et dépenser trop de perspicacité quand il s'agit de choisir une infirmière visiteuse, car de sa personnalité dépend le succès ou l'échec de l'institution. Elle doit être une releveuse de couches expérimentée, avoir eu l'occasion d'acquérir des connaissances solides en hygiène sociale et sanitaire, en droit de famille, connaître les œuvres d'assistance et de prévoyance, ainsi que les bureaux officiels. Pour leur donner ces connaissances, la Pouponnière cantonale de Berne a institué depuis 1916 des cours annuels pour infirmières d'enfants. En outre, un cours spécial de six mois, divisé en trois mois d'enseignement théorique et trois mois de stages, fut donné au printemps 1931 à l'Ecole sociale pour femmes à Zurich, en collaboration avec le *Schweiz. Wochen- und Säuglingspflegeverband.*

Les connaissances techniques ne suffisent pourtant pas à une bonne infirmière; il lui faut ce tact particulier qui lui permet de pénétrer la mentalité de la mère et de comprendre sans peine les conditions du milieu. Si l'infirmière a été élevée dans la contrée, c'est un grand avantage. Elle doit aussi jouir d'une bonne santé, car son travail, qui n'est pas réglé par un horaire fixe, est souvent très fatigant. Le traitement d'une visiteuse de l'enfance s'élève généralement à 3000 francs; il lui faut en outre des vacances suffisamment longues.

Conclusion.

Nous devons la diminution de la mortalité infantile en Suisse de 13,7 % en 1900 à 4,9 % en 1931 dans une grande mesure à l'activité des consultations de nourrissons. Ce qui importe, c'est l'enseignement donné déjà à la jeune fille et à la mère sur leurs devoirs vis-à-vis de l'enfant, sur les soins et la nourriture à donner aux nouveaux-nés et la surveillance médicale régulière des bébés.

Nous espérons que bientôt tous les cantons posséderont des dispensaires en nombre suffisant et que dans tous les milieux on reconnaîtra leur utilité. Nous n'avons pas le droit de constater simplement que dans le domaine de la protection du nourrisson on fait du bon travail chez nous. Il faut au contraire créer des mesures de protection toujours plus efficaces et assurer à tous les bébés les bienfaits de soins entendus et d'une nourriture appropriée.

A.-M. Stahel-Frey.

(Résumé d'un travail de diplôme présenté à l'Ecole d'Etudes sociales de Genève, publié par la revue « Pro Juventute ».)

[1] Voir les deux derniers numéros du *Mouvement.*

DE-CI, DE-LA

Contre le chômage des intellectuelles.

Le *Times* annonce que vient de se former en Angleterre une nouvelle organisation, *The Women's Employement Federation,* qui s'occupera des questions de formation professionnelle et de placement des intellectuelles. Ses méthodes de travail consisteront à réunir toute la documentation nécessaire en matière de formation professionnelle, à obtenir des bourses, à organiser des stages, à étudier les possibilités de placement pour les femmes, à renseigner les intéressées, aussi bien employeurs qu'employées, au moyen de publications périodiques.

Plusieurs Associations féminines ont déjà assuré cette nouvelle organisation de leur appui.

Avant d'aller en Suisse allemande.

L'Office suisse pour les professions féminines a eu la bonne idée de publier une édition française des feuilles volantes: *Conseils pour un séjour en Suisse allemande,* qui ont été si appréciées par les sages avis qu'elles donnaient aux jeunes filles venant temporairement chez nous pour apprendre le français. Il était naturel que la contrepartie de ces conseils fût présentée à celles de nos jeunes filles qui s'en vont en Suisse allemande passer quelques mois: de là les petites feuilles que nous signalons aujourd'hui à nos lectrices, éducatrices ou mères de famille. Car bien que ce soient souvent dans des situations différentes que les Welches s'en vont séjourner chez nos Confédérées (nous nous demandons notamment si on trouve parmi elles le même nombre de petites aides de maisons?) ces conseils pratiques sont de ceux que l'on peut utilement répandre autour de soi.

Le Congrès des Femmes Ukrainiennes

Les femmes ukrainiennes organisées en « Sojuz Ukrainok » *(Alliance des Femmes Ukrainiennes)* pour travailler dans le domaine féministe, national et culturel, ont entrepris de convoquer un Congrès des femmes ukrainiennes, qui aura lieu du 23 au 27 juin 1934, à Stanislawow (Galicie orientale), pour y célébrer le 50me anniversaire de la première organisation féministe.

Il y a 50 ans, en effet que le premier noyau du mouvement féministe ukrainien en Galicie a été créé par Mme Natalie Kobrynska (1855-1920), femme de lettres. Fille et femme d'un prêtre, Mme Kobrynska a eu le courage, après avoir terminé ses études, de lancer la première l'idée de l'émancipation de la femme dans les domaines de la vie politique, sociale et économique. Elle a propagé ses idées dans des écrits, a organisé des meetings et a fondé la première société féminine à Stanislawow. En peu de temps, dans les différentes villes de Galicie, d'autres organisations ont été créées avec le même programme.

Le *Sajuz Ukrainok* actuel, qui forme le point central de toutes les Sociétés ukrainiennes féministes, possède des Sections dans les villes, dont les membres se recrutent en plus grande partie dans la classe intellectuelle; néanmoins, chaque Section possède aussi des branches dans des villages dont les membres sont des paysannes. Le *Sojuz Ukrainok* travaille en contact étroit avec les organisations professionnelles et coopératives dirigées exclusivement par les femmes.

Le Congrès se pose comme but de passer en revue les résultats de l'activité féministe, de tracer un plan pour l'avenir et de créer une organisation générale des *Sojuz Ukrainok.* En plus, il se propose de réunir les masses des femmes-paysannes, qui peuvent, — organisées et conscientes, — devenir un appui très sûr de la nation ukrainienne tout entière. Le Comité exécutif du *Sojuz Ukrainok,* sous la présidence de Mme Milena Rudnycka, députée féministe bien connue, et en collaboration avec d'autres vaillantes féministes, a constitué un Comité préparatoire du Congrès, qui fait tout son possible pour préparer

---

livre si captivant, fin aussi de ces quelques lignes par lesquelles j'ai tenté de vous donner le raccourci d'un sujet vaste comme le monde:

Il est une autre façon de vieillir que j'ai vue et dont j'aime à citer l'exemple. Une longue vie d'amour conjugal, la maternité reçue comme une bénédiction, le partage des peines, des travaux et des fatigues devenant une joie profonde et grave, commune à deux êtres qui ne formaient réellement qu'un seul être, et que la mort de l'époux sépare sans les désunir; un deuil où la douleur accepte de ne pas se révolter, où la survivance n'est que l'attente de la réunion définitive et une marche vers le rendez-vous mystérieux des âmes, de l'autre côté du tombeau. Il y a, dans cette vieillesse sainte, tant de douceur et de majesté, qu'on ne peut l'approcher avec indifférence. Un rayonnement spirituel l'enveloppe qui vient d'elle, et qui éclaire la vie autour d'elle. Ainsi, dans un paysage crépusculaire, un sommet brille, comme touché par les feux de l'aurore... et ce sont les feux du soir.

Jeanne Vuilliomenet.

Histoires policières

I. Parce qu'elle était femme...

Ceci se passe en Angleterre, la patrie des belles agentes, si correctes dans leurs uniformes bien taillés, et si resplendissantes de bottes et de buffleteries bien astiquées. Mais, au jour où se passe cette histoire, l'agente Clara Wild est en tenue de femme, tout simplement, habillée comme vous ou moi. Elle a reçu l'ordre de faire un petit circuit d'investigation qui doit la renseigner sur deux points: d'abord, où se cache le vagabond qu'on dit errer sous les arbres de la Promenade, et effrayer les femmes et les enfants? Et ensuite, la police a-t-elle raison de soupçonner Jack, l'individu qui vient d'ouvrir une boutique de soldes dans le passage voûté conduisant à la rue Haute, de n'être pas tout à fait ce qu'il devrait être?

L'agente Wild, nez au vent et les yeux partout à la fois, fait donc sa petite tournée. Les vendeurs de journaux crient à tue-tête une nouvelle sensationnelle: le vol des perles d'une comtesse. Clara Wild ne leur prête qu'une attention minime. La nouvelle officielle du vol est arrivée au poste la nuit précédente, et elle sait ainsi plusieurs petites choses qu'ignorent les crieurs de journaux. Par exemple, que Reggie Crane est fortement soupçonné d'être l'auteur de ce vol; ce Reggie auquel ses exploits audacieux ont conféré une regrettable célébrité dans au moins deux continents. La police est sur ses traces... ou bien, elle l'a déjà pincé... ou bien, il tente de passer entre les mailles du filet tendu d'un port à l'autre et de prendre le large.

L'agente enfile le passage qui débouche dans la rue Haute. Devant elle chemine une dame vêtue d'un manteau de fourrure qui excite l'admiration de la policière; elle décide de s'en acheter un tout pareil pour ses jours de congé, dès qu'elle aura le prix dans sa bourse. Voyez-vous, on peut bien être une excellente agente, on n'en est pas moins femme pour aimer de jolis atours!

Arrivée devant la boutique de Jack, l'agente retrouve la dame aux fourrures qui écoute en souriant les boniments du vendeur. Derrière elle, Miss Wild furète dans une boîte où gisent pêle-mêle, des bijouteries de pacotille, et, comme elle aime les colliers, elle en choisit un et le paie deux francs cinquante, en pensant: Eh bien! il est bon marché! (Il l'était, certainement!...) Toujours trottinant devant elle, la dame au manteau se dirige du côté de la Promenade. Le vent souffle rageusement; la dame cherche un coin abrité, allume une cigarette, et entame une conversation avec un vieux monsieur.

L'agente Wild rencontre un collègue, bavarde quelques minutes, puis reprend son inspection des coins et recoins de la Promenade. Peine inutile. Aucun bonhomme suspect n'y vagabonde. Elle repasse une fois encore devant la dame au manteau si admiré, qui fume toujours paisiblement, l'examine pendant quelques secondes, et l'arrête gentiment comme étant Reggie Crane.

— Inutile de chercher les perles sur lui, dit l'agente aux collègues qui tâtent sur toutes les coutures un Reggie fou de rage. Elle tire les perles de son corsage, et ajoute: « Je les ai achetées pour deux francs cinquante dans la boutique de Jack. Nous avions raison de penser qu'il n'était pas au-dessus de tout soupçon... en fait, il sert de receleur à la bande de Reggie. Celui-ci venait sans doute de glisser les perles volées au milieu du tas de bimbeloterie, en avertissant Jack d'un coup d'œil. Et quand, une minute plus tard, j'ai déniché le collier, Jack n'a pas osé s'y opposer, de crainte de se trahir. J'ai rencontré alors l'agent Smith, lui ai dit deux mots des perles et ai confié Jack à ses bons soins.

— Mais, dit l'inspecteur, comment avez-vous soupçonné cette dame d'être Reggie Crane? Je n'ai jamais vu de déguisement aussi réussi...

L'agente Wild se mit à rire:

— J'ai tout d'abord vu son manteau de fourrure, mais seulement parce qu'il me faisait envie. Puis, en marchant derrière la dame, comme nous nous trouvions devant le magasin du chapelier, qui a un grand miroir au coin de sa devanture, j'ai remarqué qu'elle seule, parmi toutes les femmes passant par là, n'a pas profité de ce miroir pour arranger ses cheveux ou remettre son chapeau dans l'angle voulu. Cela m'a donné à penser, et il me revint, entre autres, à l'esprit qu'avant de devenir cambrioleur, Reggie Crane jouait dans les music-hall des personnages féminins avec une perfection qui lui valut une certaine sorte de réputation. Au sortir du passage, nous avions le vent en plein, et je vis la dame refermer son manteau en essayant de le boutonner de gauche à droite, au lieu de droite à gauche. Alors, je fus à peu près sûre de mon affaire, mais si j'avais eu besoin d'une preuve de plus, je l'aurais trouvée dans la manière dont Crane frotta une allumette pour allumer sa cigarette...

— Que voulez-vous dire? interrompt l'inspecteur.

Clara Wild prend une boîte d'allumettes et le prie d'en frotter une.

— Oui, dit-elle en riant de plus belle. Ainsi font les hommes. Mais avez-vous jamais vu une femme enflammer une allumette en la dirigeant contre elle? Nous, nous la frottons toujours dans la direction opposée à notre propre corps.

— Eh bien! dit l'inspecteur, je sais, moi, une chose: c'est que l'agente Wild mérite de monter en grade, et que je vais m'y employer immédiatement!

(Traduit librement de « The Policewoman's Review » *par* J. V.)

dignement celui-ci. Le plan d'un programme varié a été élaboré: au cycle des conférences sur la vie féministe succéderont des chants, des concerts, des représentations artistiques et des excursions pour faire voir le pays. On prépare aussi une exposition ethnographique et une exposition des livres des femmes-auteurs, et des œuvres des femmes-peintres et sculpteurs.

Les déléguées de nombreuses régions ont annoncé déjà leur arrivée, et des délégations spéciales des femmes ukrainiennes émigrées s'organisent en Tchécoslovaquie, en Roumanie, au Canada et aux Etats-Unis. On compte aussi sur l'arrivée de féministes étrangères, à la disposition desquelles le Comité mettra des traductrices et des guides qui tâcheront de rendre leur séjour le plus agréable possible. Secondées par la population tout entière, les femmes ukrainiennes se préparent au Congrès comme à une manifestation de toutes les forces féministes qui doit contribuer au développement de leur vie nationale.

Dr. Maria Dzerowycz.

Carrières féminines

L'assistante sociale en Suisse

L'Association des anciennes élèves de l'Ecole sociale de Zurich a fait, au moyen de questionnaires adressés aux personnes intéressées, une petite enquête sur la situation de l'assistante sociale en Suisse. Les résultats de cette enquête sont assez intéressants, bien que forcément un peu sommaires, puisque 132 assistantes seulement ont répondu aux questions qui leur avaient été posées.

Les assistantes sociales travaillent soit pour des sociétés ou des institutions privées, soit pour les communes pour l'Etat. Leur situation varie un peu, selon qu'elles appartiennent à l'un ou l'autre de ces groupes.

D'une façon générale, une assistante travaille de 7 à 8 heures par jour, mais les heures supplémentaires sont très fréquentes, et la journée atteint parfois de 12 à 14 heures. L'assistante jouit presque toujours d'un après-midi de libre par semaine, généralement le samedi, le dimanche étant souvent pris par des séances, des conférences ou des visites à des familles nécessiteuses. Les assistantes jouissent de 2 à 3 semaines de vacances par année; seules celles employées dans la lutte contre la tuberculose ont de 5 à 6 semaines, ceci à cause du travail pénible et du danger de contagion.

Les assistantes sociales en service privé sont généralement moins bien payées que celles des services communaux ou cantonaux. Leur salaire moyen en service privé atteint 320 fr. par mois, dans les services communaux, 450 fr., et dans les services cantonaux, 370 fr. Les frais de voyage sont remboursés, et plusieurs assistantes reçoivent en outre une indemnité journalière de déplacement pouvant atteindre jusqu'à 12 fr. La plus grande partie d'entre elles sont assurées contre les maladies et les accidents. Dans le service communal et cantonal, elles font généralement partie de caisses de retraite, ce qui leur assure également une rente en cas d'invalidité.

H. Z.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

La Foire d'échantillons de Bâle et les femmes

Une promenade à travers la Foire est d'un intérêt tout spécial pour les femmes par les suggestions nouvelles que lui fournissent certains stands: ceux des meubles en particulier, et des ustensiles de cuisine. Nous ne pouvons qu'être reconnaissantes envers les fabricants qui tiennent compte de nos désirs et de nos demandes, en combinant des mobiliers, non pas uniquement élégants, mais aussi pratiques.

D'autres stands d'un attrait spécial pour les femmes sont ceux de l'industrie textile. Impossible de décrire en détails les nouveautés ravissantes créées par notre industrie suisses, les dentelles incrustées, la solide lingerie bernoise, qui maintient sa réputation, l'exposition spéciale de haute couture qui, pour la première fois réunit à la Foire les principales industries du vêtement de notre pays, les rubans de soie de Bâle, les produits des teintureries suisses, les chaussures, les tissus divers, les parapluies... La montre moderne, précieusement décorée, figure naturellement ici sous des formes variées.

Dans le domaine pratique, nous pouvons citer les expositions de lessive, les stands d'alimentation, parmi lesquels il faut signaler tout spécialement ceux des vins sans alcool, des pâtisseries (qui ne pensera aux *leckerlis* de Bâle?...); ceci sans oublier tout ce qui a trait aux œuvres d'utilité publique, comme l'Ouvroir bâlois de tissage, dont on connaît l'effort admirable pour venir en aide aux déshérités de l'intelligence, les tissages valaisans, les dentelles de l'Oberland et les travaux de réadaptation exécutés par les chômeurs du Jura vaudois.

...L'intérêt des femmes pour la Foire d'échantillons s'est tout spécialement marqué lors de la première « Journée suisse des Associations de ménagères ». Environ 150 femmes venues de Berne, de Bienne et de Zurich se réunirent le 6 avril avec les membres de l'Association bâloise, sous la présidence de Mme Montandon Schurter, pour visiter les différents stands; et tous les discours prononcés à cette occasion ont eu trait aux problèmes qui préoccupent actuellement les ménagères organisées, tels que la rationalisation du travail ménager, les moyens de le faciliter, la propagande, etc., etc. Les paroles amicales échangées ont prouvé l'utilité de ces groupements et la confiance que mettent en eux leurs membres pour exécuter au mieux leur tâche.

(D'après la *Berna*)

Correspondance

A propos de timbres-poste

La patrie n'est pas faite que d'hommes! — avons-nous dit plus d'une fois déjà... A côté des célébrités masculines des écrivains, des philanthropes, des grands éducateurs, des juristes de renom et autres figures illustres de notre histoire nationale, dignes de symboliser notre civilisation suisse en effigies de timbres-poste, n'aurions-nous pas des noms de femmes aussi à proposer de mettre à l'honneur?

Nous avons chaleureusement appuyé l'initiative de *Pro Juventute* de populariser les Pestalozzi, Père Girard, Jeremias Gotthelf, Henri Dunant, Eugène Huber... Une fois tous les deux ans ne serait-il pas indiqué de placer aussi une figure féminine dans la série des timbres de bienfaisance de notre pays, puisque leur but est avant tout de servir à l'éducation nationale de nos enfants et compatriotes? *Pro Juventute* ne peut pas refuser des personnalités universellement connues dans la philanthropie, telles Marie-Anne Calame, la grande éducatrice et « mère des orphelines », dont nous allons célébrer le centenaire de la mort en décembre 1934.

Sans recourir à notre lointain passé de femmes célèbres dans l'histoire, comme la reine Berthe de Bourgogne transjurane, Hadewig de Kiburg, etc... nous pouvons réclamer le tour de nos grands écrivains, éducatrices, femmes de dévouement philanthropique, des grandes personnalités des causes humanitaires et pacifistes, des pionnières du mouvement féministe, etc...

Voici quelques dates pour nos après-venantes:

Femmes de lettres de renom: Hortensia Gugelberg von Moos (1659-1715); Mme de Staël (1766-1817); Albertine Necker (1766-1841); Johanna Spyri (1827-1901); les Schlatter: Hélène (1764-1832), Anna (1773-1826), et Dora (1855-1920); Meta von Saalis-Marschlins (1855-1920); Isabelle Kaiser (1866-1925)...

Educatrices: Marie-Anne Calame (1775-1834); Rosette Niederer-Kasthofer (1779-1857); Elise Ruepp (1788-1871); Emma Pieczynska-Reichenbach (1854-1927); Emma Graaf (1856-1926); la mère Marie-Thérèse Scherer (1828-1888)...

Dans les *croisades humanitaires*: Suzanna Orelli (1845-1924); Camille Vidart (1854-1930); Eugénie Dutoit (1867-1933); Gertrud Villiger-Keller (1843-1908)...

Parmi les *pionnières de l'industrie*: Catherine Sulzer-Neuffert (1774-1858); Anna Marty (1841-1892); Joséphine Dufour (1817-1900), etc., etc.

Simples suggestions... car nous omettons des personnalités de haute valeur que nos lectrices nous feront connaître, soucieuse à leur tour de faire rendre hommage à nos femmes d'élite, par leurs après-venantes reconnaissantes.

Marguerite Evard.

N. D. L. R. — *Rappelons à ce sujet à notre collaboratrice que d'autres pays ont déjà donné l'exemple de faire figurer sur des timbres-poste des effigies féminines, et cela non pas uniquement sur des timbres d'occasion comme ceux qu'édite chaque année chez nous* Pro Juventute. *Des femmes chefs d'Etat, des femmes ayant rendu des services aux causes humanitaires ou nationales ont été ainsi honorées par leurs concitoyens ou leurs après-venants. On trouvera des détails à ce sujet dans une petite note publiée dans le No 422 du* Mouvement.

* * *

Protection de la mère et de l'enfant illégitime.

Soleure, avril 1934.

Les journaux soleurois ont publié dernièrement la nouvelle de la condamnation d'une fille-mère infanticide, en ajoutant que, malheureusement, la loi ne permet pas la poursuite correctionnelle du père illégitime.

Quoique le Code Napoléon, qui interdit la recherche de la paternité, ne nous soit plus imposé, un article de notre Code civil exclut de la protection l'enfant illégitime et sa mère, lorsque cette dernière est soupçonnée d'avoir eu des relations avec plusieurs jeunes gens. On dirait que cet article ait été inventé tout exprès au profit de ces derniers, et en vérité il prête à bien des fraudes.

Depuis des années, les Sociétés féministes comme les Associations de relèvement moral ont réclamé l'abrogation de cet article néfaste du Code civil, en demandant que, dans tous les cas où la paternité est douteuse, tous les hommes qui ont eu des relations avec la mère d'un enfant illégitime soient obligés de participer aux frais d'entretien et d'éducation de cet enfant. Mais jusqu'à ce jour toutes ces démarches ont été vaines, tandis que, depuis que les femmes votent, les pays du Nord ont admis cette solution judicieuse. Espérons que cette juste revendication ne devra pas attendre sa résolution jusqu'à l'époque où nous aurons le suffrage en Suisse! car nous aurions encore souvent à nous plaindre de si tristes événements, indignes d'un pays civilisé.

D. T.

La Femme et la démocratie

Groupement genevois

Le Groupement « La femme et la démocratie » qui s'est constitué définitivement à Genève, il y a quelques semaines, annonce pour la fin d'avril un Cours en six leçons sur la démocratie, destiné à renseigner nombre de femmes qui, tout en comprenant la valeur de l'idéal démocratique, ne sont souvent pas suffisamment informées à son égard. Voici, dans ses grandes lignes, le projet de ce programme, auquel des modifications devront encore être apportées.

I. *Introduction. Commentaire et discussion du Programme commun des Femmes suisses.*

II. *Court aperçu de l'histoire de la démocratie suisse.* (Ses bases: la libération et l'union de plusieurs communes pour défendre leur indépendance et leur liberté, liens plus forts que ceux de la race, de la langue ou de la religion.)

III. *La démocratie et ses principes.* (Liberté individuelle, liberté de pensée, de parole et de presse. Le principe du même droit pour tous. La différence entre la liberté et l'abus de liberté. La soumission de chacun aux lois que s'est données librement le peuple et au gouvernement qu'il a élu.)

IV. *La dictature.* (La dictature basée sur la force et la contrainte. A l'inverse de la démocratie, les dictateurs désignent les soi-disant élus du peuple.)

V. *La situation de la femme dans les pays soumis à la dictature.* (Situation bien inférieure à celle des femmes dans les démocraties, même si elles ne possèdent pas encore leurs droits politiques.)

VI. *La situation actuelle de la démocratie.* (Est-ce la décadence de la démocratie qui est la cause de la situation tragique actuelle? ou les suites économiques et morales de la guerre sont-elles seules responsables de l'ébranlement de quelques démocraties?)

Conclusion: La Suisse et la démocratie.

Ce Cours, sur l'intérêt duquel il n'est pas nécessaire d'insister, aura lieu à partir du 30 avril tous les lundis, à 20 h. 30, à l'Ecole d'Etudes sociales, rue Ch. Bonnet, sous la présidence de Mlle Gourd. Le prix en a été fixé à 1 fr. pour une séance, et à 4 fr. pour 6 séances. Le programme détaillé donnera les noms des conférenciers et conférencières, qui ne sont pas encore tous définitivement arrêtés.

Carnet de la Quinzaine

Jeudi 26 avril:

Genève: Cartel romand d'Hygiène sociale et morale. Assemblée générale annuelle de printemps, Club International, 4, rue de Monthoux: 13 h.: Dîner en commun. 14 h. 30: 1. Séance administrative. 2. *Problèmes actuels de morale sexuelle*, échange de vues introduit par le Dr. DuBois. Invitation aux membres des Sociétés affiliées, comme aux personnes qu'intéressent les questions traitées.

Dimanche 29 avril:

Olten: Hôtel Aarhof, 13 h. 30: Assemblée générale de l'Association suisse des Voyageuses de commerce. Ordre du jour: Rapports divers, élection du Comité, programme de travail pour 1934, création d'un insigne assurance-accidents. (Cette Assemblée sera encadrée par les deux parties du Cours pour voyageuses de commerce, annoncé dans notre précédent numéro.)

Lundi 30 avril:

Genève: Ecole d'Etudes sociales, rue Charles-Bonnet, 20 h. 30: Première séance du Cours sur la démocratie, organisé par le Groupement genevois « La femme et la démocratie ». (Voir plus haut.)

Samedi 5 mai:

Lausanne: XIIIe Assemblée générale de l'Association suisse pour la Société des Nations. Grande Salle du Casino de Montbenon, 20 h. 15: *Où sont les chefs?* (grande Assemblée publique). 22 h.: réunion familière.

Dimanche 6 mai:

Lausanne: XIIIme Assemblée générale de l'Association suisse pour la Société des Nations. Grande salle de l'Hôtel du Château (Ouchy), 9 h. 15: Discours, rapports divers, et discussion sur le commerce des armes et munitions et sur la réforme de la S. d. N. — 12 h. 30: repas en commun. — 16 h.: réception par M. et Mme Ernest Bovet, au Languedoc.

Seehof, Hilterfingen

Hôtel de famille et restaurant sans alcool

Situation superbe au bord du lac de Thoune. Belles chambres, en partie avec eau courante. Pension de fr. 8.50 à 14.—

Téléphone 92.26

P 2026 Y

10 romans pour 5 fr.

seulement des écrivains contemporains, volumes d'occasion en bon état.

Envoi franco dans toute la Suisse

Librairie PRIOR - Corraterie, 9. - GENÈVE

4438 X **Compte de chèques postaux I. 1737**

Il n'est bonne cuisine qu'au

BEURRE

Le bon beurre porte la marque

FLORALP

Il est suisse

On le trouve dans toutes les laiteries

4718 X

Publications reçues

Jeanne Vuilliomenet: *T. Combe, sa vie et son œuvre.* 1 brochure. Imprimerie coopérative, La Chaux-de-Fonds. 60 centimes.

T. Combe a certainement été pour plusieurs générations de femmes, en Suisse romande, une des figures féminines les plus marquantes de toute une période, et cela aussi bien par son œuvre littéraire que par son activité sociale, par ses précieuses petites brochures de l'*Union des Femmes pour le bien* que par tout ce qu'elle a entrepris, dirigé, réalisé, en matière antialcoolique ou féministe. Et c'est une joie pour celles qui, au début de ce siècle, ont fortement subi son influence, ont cherché dans ses livres une orientation et des conseils, et qui d'autre part ne peuvent oublier le charme alerte et frais de certains récits caractéristiques de notre littérature romande, — c'est une joie de trouver l'évocation de cette personnalité si marquante et marquée dans la brochure très fouillée et très captivante que notre excellente collaboratrice, Mme Vuilliomenet vient de consacrer à la mémoire de T. Combe.

Nombreux sont, d'ailleurs, ceux de nos lecteurs qui ont eu la primeur de cette étude en conférence à Neuchâtel, à Genève, à La Chaux-de-Fonds, et tous ceux qui la connaissent déjà, comme ceux auxquels elle apportera avec maint détail inédit un portrait fidèle, sympathique et clairvoyant à la fois de l'écrivain jurassien, se joindront certainement à nous pour remercier Mme Vuilliomenet d'avoir si heureusement su faire revivre pour nous la figure d'une femme à laquelle toutes nous devons beaucoup.

E. Gd.

Le Pacte de Paris (Pacte Briand-Kellog). Edition Union Mondiale de la Femme. Genève, 17, boulevard Helvétique. Prix: 40 cent.

Petite brochure ayant pour but de mettre à la portée de chacun le texte des engagements de renonciation formelle à la guerre signé par 62 nations. Ce pacte, qui devrait être la pierre angulaire de toute l'organisation de la Paix, est encore trop peu connu; c'est pourquoi nous recommandons chaudement cet écrit à tous les amis de la paix.

H. Z.

Information. (Edit. Oprecht & Hebling (Zurich).

Le No 2 de ce journal contient un article intéressant intitulé *Les officiers suisses et le fascisme*, puis une étude sur *Les partis politiques en Suisse*, ainsi que différents écrits sur la situation politique et sociale en Allemagne sous le régime hitlérien.

H. Z.

GENÈVE. — IMPRIMERIE RICHTER